

ASSEMBLÉE DES TROIS ORDRES DE LA VILLE DE LYON,

TENUE en la grande Salle de l'Hôtel commun de ladite Ville, préſidée par Meſſieurs les Prévôts des Marchands & Echevins de la Ville, y commandant, à laquelle ont aſſiſté un très-grand nombre de Citoyens de tout état.

CE JOUR 17 Juillet mil ſept cent quatre-vingt-neuf, les Citoyens de la Ville de Lyon, de tout rang & de tout état, ſans diſtinction d'ordre, ſe ſont réunis dans l'Hôtel commun de cette Ville, pour y délibérer ſur les circonſtances préſentes, & ſur les fâcheuſes nouvelles reçues de Paris depuis quatre jours.

Ils ont été frappés de conſternation, en apprenant l'exil de M. NECKER, & la démiſſion de M. DE MONTMORIN : ils ont conſidéré que ces deux Miniſtres ayant reçu depuis peu des marques éclatantes de l'approbation donnée à leur conduite patriotique, tant par l'Aſſemblée Nationale que par les Villes de Paris & de Verſailles, leur renvoi, au moment le plus inattendu, entraîne l'affreuſe conſéquence qu'on auroit

compté pour rien l'opinion publique, & pouvoit être regardé, par tous les gens ſenſés, comme le prélude des coups d'un deſpotiſme, qui, après avoir épuiſé toutes les voies détournées, oſe enfin ſe montrer à découvert.

Ils ont conſidéré que de pareilles diſpoſitions n'ont pu partir du cœur de S. M.; & que ſi elle n'eut été indignement trompée, elle ne ſe ſeroit jamais déterminée à des actes auſſi alarmans. Il ont donc rejeté, d'une voix unanime, ſur les perfides Conſeillers qui obſèdent le Trône, tout l'odieux du paſſé & de l'avenir : ils ont regardé comme infâmes & traîtres au Roi & à la Patrie, tous les hommes aſſez dénaturés pour oſer conſeiller à S. M. des actes d'oppreſſion contraires à ſes intentions, bien connues de toute la Nation Françaiſe, tous Généraux d'armées, Officiers & Soldats, qui, oubliant qu'ils ſont Citoyens, ſeroient aſſez vils & aſſez criminels pour prêter leur ſecours au deſpotiſme; le préſent anathême, prononcé contre eux tous, déclaré irrévocable dans tous les cas, attendu que le ſalut de l'Etat en dépend.

L'Aſſemblée a déclaré, qu'en conformité de l'Arrêté de l'Aſſemblée Nationale, du 13 de ce mois, qui vient de lui parvenir, les Miniſtres & les Agens civils & militaires de l'autorité, ſont reſponſables de toutes entrepriſes contraires aux droits de la Nation, & aux décrets de l'Aſſemblée Nationale ; déclare auſſi que les Miniſtres actuels & les Conſeils de S. M., de quelque rang, état ou fonction qu'ils puiſſent être, ſont perſonnellement reſponſables de tous les malheurs préſens, & de tous ceux qui peuvent en être la ſuite.

Les Citoyens de Lyon déclarent unanimement, que leur volonté eſt de ſacrifier leurs biens & leur vie pour conſerver la Monarchie Françaiſe, d'après la conſtitution qui ſera réglée par l'Aſſemblée Nationale;

pour assurer le sceptre dans la branche régnante de la Maison de Bourbon, suivant l'ordre établi, pour mettre le pouvoir exécutif à l'abri de toute atteinte, de tout obstacle & de tout partage, & enfin pour extirper jusqu'aux dernières racines de l'aristocratie ministérielle, sous laquelle la France a gémi trop long-temps.

Adhérant, de cœur & d'ame, à tous les Arrêtés pris par l'Assemblée Nationale, ils déclarent qu'en bons Français, ils continueront de payer tous les Impôts qu'elle a consentis le 17 Juin, & tous ceux qu'elle pourroit consentir à l'avenir; que, pénétrés des grands principes qui lient la prospérité & l'existence du Royaume à la fidélité des engagemens qui ont été contractés pour sa défense; ils regardent comme abominable la doctrine d'après laquelle on voudroit persuader au Roi que la banqueroute de l'Etat est un remède au désordre des finances; ils invoquent, à ce sujet, la loyauté des Cahiers de toutes les Provinces; & admettent, comme principe incontestable, que le Roi n'a pas le droit de déclarer insolvable une Nation qui veut payer & qui le peut.

Ils déclarent que, si contre toute probabilité, l'Assemblée Nationale venoit à être dissoute, ou dispersée par la force, la perception de tous les Impôts cessera le jour même qu'ils seront informés de sa dissolution.

Remplis de reconnoissance & de respect pour l'Assemblée Nationale, ils prennent sous leur sauve garde tous les Membres qui la composent, & s'engagent, à la face de Dieu & des hommes, à ne jamais souffrir qu'il soit porté la plus légère atteinte à la liberté de leurs délibérations ou de leurs personnes.

Ils conjurent la Providence de détourner les malheurs dont toute la Patrie est menacée. Pleins

de confiance dans le cœur du Roi, & dans la justice de leur cause; persuadés que l'iniquité & l'égoïsme ne résisteront pas aux efforts des vrais Patriotes, ils s'unissent tous d'une confédération plus étroite, jurent tous, sur l'Autel de la Patrie, de défendre leur liberté & leurs justes droits avec le courage le plus inébranlable; recommandant, dès-à-présent, à la France entière, les familles des généreux Citoyens qui pourroient se sacrifier pour elle.

Il a été arrêté que la présente Délibération sera déposée en original, dans un lieu sûr; qu'extraits en seront adressés à M. le Président de l'Assemblée Nationale, au Gouverneur de la Province, au Ministre du département; qu'il en sera pareillement adressé des copies aux Villes, Bourgs & Communautés de la Province, & aux principales Villes du Royaume.

L'Assemblée ayant nommé pour signer ces extraits & faire les expéditions, MM. du Consulat; MM. de Pingon & de Gourcy, Chanoines de l'Eglise, Comtes de Lyon; MM. de Montluel, Beuf de Curis; MM. Rast, Médecin; Pierre Dubois, Maisonneuve, Boscary, Dominique Bergasse, & Caminet.

Fait & clos ledit jour; & ont signé, sans distinction de rang ni de préséance, un très-grand nombre de Citoyens de tout rang & de toute profession.

Extrait à l'original, collationné par MM. les Commissaires.